

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/023/2009

ÉFAI

28 avril 2009

La Cour interaméricaine des droits de l'homme examine une importante affaire de violence contre les femmes au Mexique

La Cour interaméricaine des droits de l'homme doit examiner publiquement les 28 et 29 avril à Santiago du Chili la plainte contre l'État mexicain déposée par les familles de trois jeunes femmes sauvagement assassinées à Ciudad Juárez en 2001.

L'audience offre aux représentants des victimes la possibilité de démontrer que l'État mexicain n'a pas su prévenir de manière efficace la série de violences marquées par le meurtre, depuis 1993, de plus de 450 femmes de Ciudad Juárez, dans bien des cas après un enlèvement et un viol. C'est également l'occasion d'établir l'incapacité des autorités mexicaines à sanctionner ces actes parfaitement connus, estime Amnesty International.

Les corps de deux jeunes filles et d'une femme, Esmeralda Herrera Monreal, Laura Berenice Ramos et Claudia Ivette González, ont été découverts les 6 et 7 novembre 2001 dans un ancien champ de coton (« Campo Algodonero ») de Ciudad Juárez, aux côtés des cadavres de cinq autres jeunes femmes. Les familles des victimes – dont cinq au moins étaient mineures – avaient signalé leur disparition en 2000 et en 2001. L'un des corps n'a jamais été correctement identifié.

Ciudad Juárez connaissait depuis 1993 une série d'enlèvements, de viols et de meurtres de femmes, autant d'actes sur lesquels les autorités avaient constamment refusé de se pencher sérieusement, traitant bien souvent les proches des victimes avec mépris et affirmant que celles-ci étaient responsables des crimes perpétrés contre elles. Les auteurs n'étant que rarement amenés à rendre des comptes, un climat de peur et d'insécurité s'était établi.

L'affaire du Campo Algodonero est emblématique de la discrimination exercée contre les femmes assassinées et leurs familles par les autorités mexicaines, au niveau fédéral, municipal et de l'État, qui n'ont pas identifié correctement certains corps et ont omis de rassembler des preuves médico-légales solides ou de mener de véritables investigations. Ces mêmes autorités ont en revanche recouru à de nombreuses pratiques illégales, se livrant notamment à la torture pour obtenir des « aveux » et impliquant des personnes dans des affaires montées de toutes pièces – un homme déclaré coupable en première instance a ainsi été remis en liberté à l'issue de la procédure d'appel.

Face au tollé suscité dans le pays et à l'étranger par ces meurtres à répétition – le phénomène a été baptisé « féminicide » – et l'impunité de leurs auteurs, les autorités fédérales et de l'État ont pris des mesures pour améliorer la prévention des crimes et le processus d'investigation. Il reste que dans de nombreux cas, en particulier celui des trois victimes du Campo Algodonero dont la Cour interaméricaine des droits de l'homme a été saisie, les auteurs présumés des assassinats n'ont pas été traduits en justice.

Les autorités ont recensé au moins 177 fonctionnaires de l'État qui pourraient porter une part de responsabilité dans les irrégularités des enquêtes sur les meurtres commis à Ciudad Juárez. Personne n'a cependant été amené à rendre de comptes. Dans de nombreux cas, les familles des victimes n'ont pas obtenu pleinement réparation pour les crimes commis, en particulier la reconnaissance en bonne et due forme de l'incapacité de l'État mexicain à respecter, protéger et mettre en œuvre leurs droits et ceux de leurs proches assassinés, conformément au droit international relatif aux droits humains.

Les autorités mexicaines avancent que des mesures ont été prises ces dernières années pour mettre un terme aux violences récurrentes contre les femmes et faire en sorte que les assassinats fassent l'objet de véritables enquêtes. Ces mesures ont pris en compte certains des aspects les plus flagrants de la discrimination exercée contre les femmes victimes de violences et contre leur famille. Il s'est agi notamment de remédier au mépris avec lequel nombre de ces cas ont été traités à l'origine, et des améliorations ont été constatées dans les enquêtes menées. L'impact réel de bien des mesures demeure toutefois incertain : les violences systématiques contre les femmes perdurent dans l'État de Chihuahua et les données officielles restent insuffisantes, de même que les moyens mis en œuvre pour identifier et poursuivre les auteurs présumés des crimes perpétrés.

Par ailleurs, les responsables présumés des menaces et des actes de harcèlement persistants contre les défenseurs des droits humains et les organisations de femmes qui font campagne afin d'obtenir justice et vérité n'ont jamais été identifiés ni déférés devant les tribunaux. Le nombre élevé de meurtres liés au trafic de stupéfiants qui ont été recensés à Ciudad Juárez ces deux dernières années dissimule une réalité persistante : les assassinats de femmes restent très fréquents, signe de l'incapacité des autorités à éradiquer les causes profondes de la violence contre les femmes et à se conformer aux dispositions du droit international relatif aux droits humains qui prévoient l'arrêt de la discrimination et des violences à l'égard des femmes.

Complément d'information

La Cour interaméricaine des droits de l'homme doit se prononcer dans les prochaines semaines sur l'éventuelle responsabilité du Mexique dans la non-application d'un certain nombre de droits énoncés dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme et dans la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (« Convention de Belem do Pará »).

En 2003, Amnesty International a publié sous l'index AMR 41/026/2003 un rapport intitulé *Mexico: Intolerable Killings: 10 years of abductions and murder of women in Ciudad Juárez and Chihuahua*. Il existe en français, sous l'index AMR 41/027/2003, un résumé de ce document dont le titre est *Mexique. Des assassinats intolérables. Depuis dix ans, à Ciudad Juárez et Chihuahua, des femmes sont enlevées et assassinées*. L'organisation continue de faire campagne pour que les familles obtiennent vérité et justice, et pour que cessent les violences contre les femmes dans l'État de Chihuahua.

FIN/